

« **A compter 15 janvier 2020, les médicaments contenant du paracétamol et certains anti-inflammatoires non stéroïdiens (ibuprofène et aspirine) devront tous être placés derrière le comptoir du pharmacien.** » Cette annonce faite par l'ANSM vise à...

**favoriser le bon usage de ces médicaments.**

Toujours disponibles sans ordonnance, mais plus en accès libre. Voilà ce que vient d'annoncer l'Agence nationale de Sécurité du Médicament pour les produits contenant du paracétamol et certains anti-inflammatoires non stéroïdiens (ibuprofène et aspirine).

### **Sûrs... mais parfois mal utilisés**

Le paracétamol et les AINS sont les médicaments les plus utilisés en automédication comme antalgiques (anti-douleurs) ou antipyrétiques (anti-fièvre). « *Ces médicaments sont sûrs et efficaces lorsqu'ils sont correctement utilisés, mais présentent des risques lors d'une utilisation inadéquate* », indique l'ANSM. On

se souvient en effet du décès de

[Naomi Musenga](#)

suite à un surdosage de paracétamol.

Pour pallier ce type de risque et renforcer le rôle de conseil du pharmacien, l'ANSM a donc décidé que ces médicaments ne pourront plus être présentés en libre accès dans les officines. Cette décision entrera en vigueur le 15 janvier prochain.

**A noter** : Dans les prochains mois, un message sera apposé sur les boîtes des médicaments contenant du paracétamol afin d'alerter sur le risque pour le foie en cas de surdosage

- **Source** : ANSM, 17 décembre 2019